Intertek	**L'AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION** **PROGRAMME GABONAIS D'EVALUATION DE LA CONFORMITE**	**RÉPUBLIQUE GABONAISE**

Emission: 31-Mai-15

GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

INTRODUCTION

L'organisme Gabonais de normalisation connu sous le nom d'AGANOR (l'Agence Gabonaise de Normalisation), est un établissement public à caractère administratif de la République du Gabon, doté de la mission de la vérification de la conformité des produits et services importés et locaux aux normes et règlements techniques. Effectif le 1er Aout 2015, l'AGANOR met en œuvre un Programme d'Evaluation de Conformité (PROGEC). Il s'agit d'une évaluation de la conformité des marchandises importées en République du Gabon, réalisée dans les pays d'exportation, afin de s'assurer de leur conformité aux normes et règlements techniques applicables au Gabon.

Intertek est accrédité et mandaté par l'AGANOR pour effectuer le programme (PROGEC) en son nom, et opère dans tous les pays d'approvisionnement. Les expéditions de marchandises soumises à ce programme d'évaluation de la conformité doivent obtenir un Certificat de Conformité (CDC). Ce certificat est un document de dédouanement obligatoire au Gabon; les envois arrivant sur le territoire Gabonais le 1er Aout sans ce document se verront refuser l'entrée dans le pays.

Intertek est habilité à effectuer cette évaluation de conformité et à émettre le certificat de conformité. Vous trouverez la liste et les contacts de nos centres de service et dans l' « annexe C » de ce document.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

La mise en place du PROGEC bénéficie au pays importateur comme au pays exportateur

Les avantages du programme pour le pays importateur :

- ✓ Prévention de l'importation de produits dangereux, non conformes ou contrefaits.
- ✓ Protection des consommateurs et de l'environnement
- ✓ Compétition équitable entre les produits importés et locaux

Les avantages du programme pour le pays exportateur :

- ✓ Facilitation du commerce et Intégration des fabricants et commerçants dans l'économie global.
- ✓ Aide au secteur privé pour la résolution des problèmes liés à la qualité, conformité et certification qui empêchent d'accéder au marché de l'exportation.
- ✓ Réduction du risque de refus des produits à leur arrivée sur le territoire gabonais.

TERMES ET DEFINITIONS :

S. NO	TERME	DEFINITION
1	**Laboratoire accrédité**	Laboratoire accrédité ISO/IEC 17025
2	**CdC**	Certificat de Conformité
3	**IEC**	Commission Electrotechnique international
4	**ISO**	Organisation internationale de la normalisation
5	**Licence**	L'exportateur ou le fabricant qui utilise la route C, peut obtenir une licence pour ses produits après avoir passé avec succès la vérification et l'évaluation des rapports d'essai, rapports d'audit d'usine. la licence peut être utilisée pour toutes les expéditions effectuées durant la période de sa validité. Les expéditions sous cette route seront soumises à une inspection périodique.

GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

S. NO	TERME	DEFINITION
6	**OEM**	Fabricant d'équipement d'origine
7	**PRL**	Demande de certification / enregistrement / licence pour un produit
8	**QMS**	Système de Management de la Qualité
9	**RFC**	Demande de certification de conformité
10	**SoR**	Déclaration d'enregistrement. (Statement of Registration) L'exportateur ou le fabricant qui utilise la route B, peut enregistrer ses produits après avoir passé avec succès la vérification et l'évaluation des rapports d'analyse et QMS. Les expéditions sous cette route seront soumisses a une inspection aléatoires.
11	**Rapport D'essai**	Un document contenant toutes les informations obtenues grâce aux tests et évaluations, décrivant les conditions environnementales et de fonctionnement desdits tests ou évaluations, et comparant les résultats obtenus et les objectifs du test. Doit être émis par un laboratoire accrédité.
12	**Rapport d'essai type**	Un rapport d'essai avec tous les paramètres de test pour un produit selon la norme relative

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

- Chaque expédition de produits réglementés doit être accompagnée d'un CdC fourni par un organisme d'évaluation de la Conformité accrédité (tel qu'Intertek) avant l'expédition.
- Le CdC est un document de dédouanement obligatoire au Gabon.
- Le CdC atteste que le produit est conforme aux normes Gabonaises (ou leurs équivalents approuvés), règlementations et spécifications techniques avant l'expédition.
- Les procédures d'évaluation de la conformité du PROGEC intègre l'évaluation des risques liés au produit et sont adaptées à ce risque afin d'offrir aux exportateurs une véritable flexibilité pour démontrer la conformité de leurs produits. Inspection, test, enregistrement ou licence permettent d'apporter une réponse adaptée à chaque demande d'évaluation.

GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

SOLUTION INTERTEK :

PIONNIER DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE

- Intertek est l'initiateur des programmes d'évaluation de la conformité pour les expéditions. Ce type de programme s'est maintenant généralisé et est en vigueur dans de nombreux pays soucieux de minimiser le risque lié de l'entrée de produits dangereux sur leurs marchés.
  Intertek a aujourd'hui réalisé plus d'évaluations de conformité, sur de plus nombreux produits et depuis plus longtemps que tout autre organisme..

UNE EXCELLENTE REPUTATION ET UNE MARQUE RECONNUE

- Intertek possède une grande expérience, et fourni des solutions à de nombreuses entreprises exportant une large gamme de produits tels que les produits exportés vers la République Gabonaise. À ce jour, Intertek a délivré plus de 1,5 millions de certificats et de rapports d'essai. Les certificats Intertek intègrent des technologies de cryptage, de filigranes et autres mesures de sécurité les rendant impossible à contrefaire ou falsifier.

RESEAU MONDIAL DE BUREAUX ET LABORATOIRES

- Intertek, c'est un réseau mondial de bureaux mettant en place et assurant depuis de nombreuses années la gestion de nombreux programmes d'évaluation de la conformité. C'est également un réseau de laboratoires accrédités en mesure d'effectuer les tests requis par le PROGEC, selon les normes applicables au Gabon.

PERSONNEL DEVOUE D'UNE PROFONDE CONNAISSANCE DE L'INDUSTRIE ET D'UNE EXPERTISE TECHNIQUE

- Les experts d'Intertek possèdent une véritable connaissance des problématiques liées à la qualité des produits et à leur exportation. Ils sont parfaitement en mesure d'intégrer les spécificités de chaque demande de certification et de proposer aux opérateurs économiques des solutions adaptées.

ACCREDITATIONS INTERNATIONALES ET AFFILIATIONS INSTITUTIONNELLE

- Intertek est reconnu par plus de 30 organismes d'accréditation dans le monde et est un membre actif de la Fédération internationale des sociétés d'inspection (IFIA)

LA SATISFACTION DES CLIENTS COMME PREOCCUPATION PERMANENTE

- Intertek a à cœur de proposer un service rapide, efficace et adapté, répondant aux besoins particuliers des exportateurs.

  ✓ Les demandes d'évaluation peuvent être effectuées en ligne,
  ✓ Des E-mails automatisés informent les exportateurs sur le statut de leur certification,
  ✓ Solutions de livraison de certificat flexible pour les utilisateurs de gros volumes.

GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

ROUTES DE CERTIFICATION

ROUTES DE CERTIFICATION

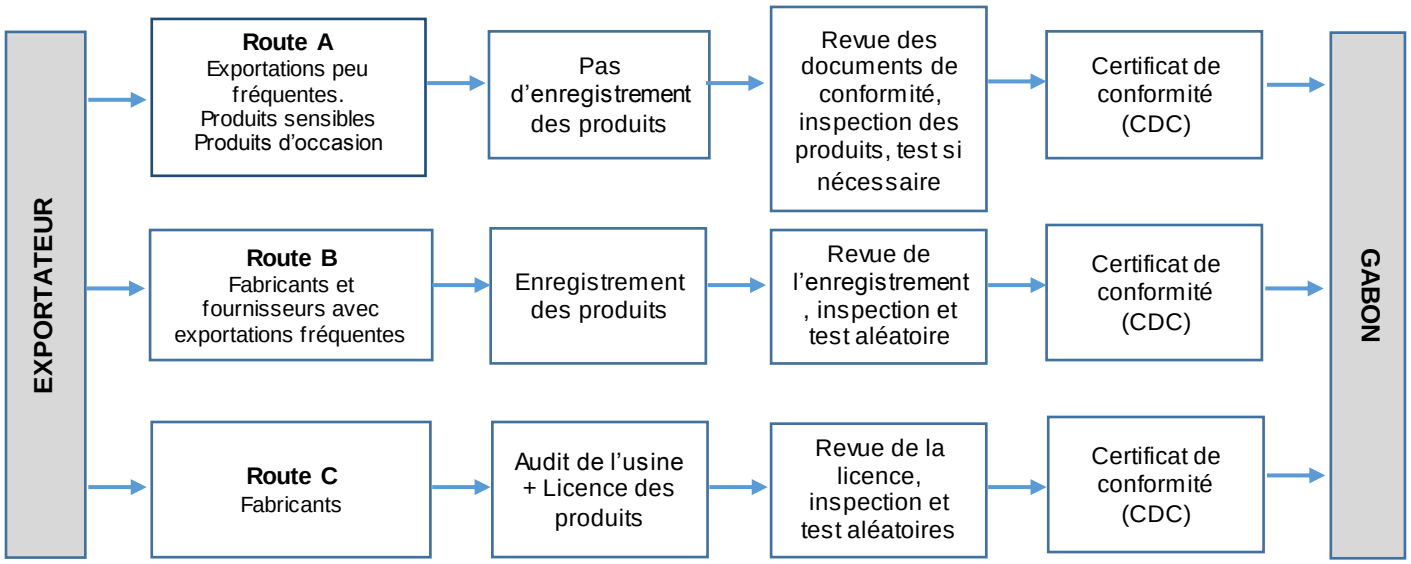

ROUTE A: CERTIFICATION D'EXPEDITION POUR DES PRODUITS NON ENREGISTREES ET NON LICENCIEES

La **Route A** prévoit l'inspection systématique des produits avant leur exportation vers le Gabon. Si des rapports de tests corrects ne peuvent être fournis, des tests supplémentaires sont exigés.

Le processus de certification

A.1. l'exportateur présentera les documents suivants

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale
- ✓ Fiche de données de produit et/ou description du produit (en précisant l'utilisation prévue) et une copie des fiches techniques ou des spécifications.
- ✓ Manuel d'utilisation du produit (si applicable) ;
- ✓ Données relatives à la production (numéro du lot, numéro de série, nom du fabricant, date de production, date d'expiration) ;
- ✓ Certificats QMS/marques de conformité/marques de sécurité/homologations nationales (si disponible) ;
- ✓ Copie des accords de distribution si disponible (ne s'applique qu'aux distributeurs ou revendeurs autorisés par les fabricants) ;
- ✓ Liste de colisage
- ✓ Rapports d'inspection et d'analyse.

A.2 Revue de la documentation fournie par l'exportateur.

- ✓ Un expert Intertek étudie le Formulaire de Demande de Certification ainsi que la documentation fournie par l'exportateur.
- ✓ Après cette revue :

  - ➢ Si tous les documents sont acceptés aller directement à l'étape A.3.
  - ➢ Si des clarifications sont nécessaires, le bureau Intertek en fait immédiatement la demande à l'exportateur.
  - ➢ Dans le cas où les tests effectués ne suffisent pas à établir la conformité des produits, l'expert informe l'inspecteur que des échantillons devront être prélevés lors de l'inspection afin d'effectuer des tests complémentaires.

A.3 Inspection avant l'expédition:

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier d'inspection, et des instructions spéciales pour l'inspecteur si nécessaires.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons.
- ✓ A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : L'inspection sera planifiée et réalisée dans les trois (03) jours ouvrables suivant la réception de la Demande de Certification et des autres documents mentionnés à l'étape A.1. (Sauf instruction différente de l'exportateur).

A.4 Test avant expédition

- ✓ Réalisé dans le cas où les rapports de tests fournis ne suffisent pas à établir la conformité des produits aux normes gabonaises.
- ✓ Les tests ou essais doivent être limités aux exigences essentielles ou aux paramètres applicables de la norme.
- ✓ Les tests seront effectués par un laboratoire accrédité ou qualifié.

Remarque : Lorsque le test n'est pas économiquement réalisable en raison d'envoi des produits de faible valeur, de machines démontées, etc.., l'évaluation des documents suivants peut être effectuée en lieu et place de tests:

- ✓ rapport d'essais/tests du fabricant ;
- ✓ marques de sécurité / marques de conformité / homologations nationales (par exemple, marquage CE, rapports d'homologation, etc.) ;
- ✓ certificats de Système de Management de la Qualité pertinents.

A.5 Délivrance du (CDC) ou (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?
  Oui → émission CDC
  Non → émission RNC

ROUTE B: ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET CERTIFICATION DES PRODUITS ENREGISTRES

La Route **B** propose une procédure plus rapide de certification des produits, tout en assurant un niveau de rigueur de l'évaluation de conformité suffisant. Elle consiste en l'enregistrement des produits dans un document (SoR, Statement of Registration)

Le SoR est valide pour une période d'un (1) à compoter de sa date d'émission.

Les produits enregistrés pourront être expédiés autant de fois que souhaité durant l'année de validité de leur enregistrement. Ils seront cependant soumis à une inspection physique au moins une fois tous les trois (3) mois, et un CdC devra être émis pour chacune de leurs expéditions.

Critères d'enregistrement des produits :

- Etre fabricant ou fournisseur des produits ;
- Réaliser des expéditions fréquentes.
- Avoir fait évaluer avec succès la conformité de trois (03) envois selon la route A.

Procédure d'enregistrement et de certification :

B.1 Enregistrement des produits

B.1.1 L'exportateur fourni les documents suivants :

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Fiche de données de produit et/ou description du produit (en précisant l'utilisation prévue)
- ✓ Données relatives à la production (numéro et taille du lot, nom du fabricant, date de production, date d'expiration, certificats du fabricant)
- ✓ la Déclaration de conformité du fabricant ou fournisseur avec les justificatifs éventuels (selon la norme ISO/IEC 17050) ; (si disponible) ;
- ✓ Certificats QMS/marques de conformité/marques de sécurité/homologations nationales (si disponible) ;
- ✓ Copie des accords de distribution si disponible (ne s'applique qu'aux distributeurs ou revendeurs autorisés par les fabricants) ;
- ✓ Rapports d'inspection et/ou d'analyse d'un laboratoire accrédité (si disponible) ;
- ✓ Fiche technique/ fiche de spécification / MSDS du produit fournie par le fabricant (si disponible) ;
- ✓ Manuel d'utilisation du produit (si applicable) ;
- ✓ Copies des accréditations (ISO/IEC 17025) des laboratoires des fabricants.
- ✓ Copies d'évidence de relation avec l'OEM

B.1.2 Revue de la documentation fournie par l'exportateur :

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis
- ✓ Si l'exportateur n'a pas fourni un rapport d'essai, ou si le rapport présenté n'est pas suffisant (paramètres relatifs à la norme concernée incomplets) ou émis par un laboratoire non autorisé, le bureau Intertek doit demander à l'exportateur d'envoyer un échantillon du produit pour tests (étape B.1.3)
- ✓ Si tous les documents fournis sont suffisants, passez à B.1.4

Remarque : Le bureau Intertek communique les résultats de l'examen de la demande d'enregistrement à l'exportateur dans les **quatre (04)** jours ouvrables suivant la réception de la demande.

B.1.3 Test des produits :

- ✓ Le bureau Intertek reçoit de l'exportateur les échantillons demandés.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité afin que des tests soient effectués.

B.1.4 Délivrance du SoR :

- ✓ Si tous les documents inclus à l'étape B.1.1, sont suffisants le bureau Intertek émettra le SoR et le fera parvenir à l'exportateur.
- ✓ Si des tests doivent être réalisés, (étape B.1.3), l'expert Intertek en étudiera les résultats et émettra le SoR si ceux-ci sont satisfaisants.

B.2 Procédure de certification des produits enregistrés

B.2.1 l'exportateur fourni les documents suivants :

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale;
- ✓ Liste de colisage

B.2.2 Examination des documents fournis

- ✓ Le bureau Intertek examinera les documents fournis
- ✓ Si une inspection avant expédition est nécessaire voir B.2.3. Si des tests sont nécessaires, voir B.2.4.
- ✓ Si l'inspection avant l'expédition et/ou les tests ne sont pas nécessaires et que les documents fournis sont satisfaisants, passez à l'étape B.2.5

B.2.3 Inspection avant expédition (si nécessaire)

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier d'inspection, et des instructions spéciales pour l'inspecteur si nécessaires.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons.
- ✓ A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : Les produits enregistrés sont sujet d'inspection tous les 3 mois.

B.2.4 Test avant expédition (si nécessaire)

- ✓ Le bureau Intertek reçoit de l'exportateur les échantillons demandés.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité ou qualifié afin que des tests soient effectués.

Remarque : Les tests avant expédition pour des produits enregistrés sont réalisés seulement si nécessaire.

B.2.5 Délivrance (CDC) ou de (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?

  Oui → émission CDC

  Non → émission RNC

ROUTE C: OBTENTION D'UNE LICENCE ET CERTIFICATION DES PRODUITS SOUS LICENCE

La Route C est ouverte exclusivement aux fabricants. Cette procédure implique l'octroi d'une licence aux produits. La procédure de la licence exige l'examen des rapports d'analyse, accompagné d'un audit d'usine complet, et d'audits de surveillance périodiques.

La licence est valide pour une durée de un (1) an à compter de sa date d'émission. Elle est recommandée pour les fabricants exportant fréquemment de gros volumes.

Procédure d'obtention d'une licence et de certification:

C.1 licence des produits :

C.1.1 L'exportateur présente les documents suivants:

- ✓ Formulaire de demande dument rempli
- ✓ Certification QMS
- ✓ Rapport de tests

C.1.2 Examen des documents fournis:

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis
- ✓ Le bureau Intertek organisera et réalisera un audit d'usine sur les processus de production et le QMS. (audit initial pour un nouveau candidat et audit de surveillance pour un renouvellement de licence)
- ✓ Si les rapports d'essais ne sont pas fournis, ne sont pas satisfaisants ou ne sont pas en rapport avec les exigences spécifiées dans la norme applicable, l'étape suivante (C.1.3) est nécessaire

C.1.3 Test des produits

- ✓ Le bureau Intertek demande à l'exportateur de lui faire parvenir un échantillon de son produit.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons dans un laboratoire accrédité ou qualifié afin qu'ils soient testés.

C.1.4 émission de la licence :

- ✓ Suite à l'examen des documents, si on constate que :
  a. Les documents présentés sont satisfaisants
  b. Les rapports de l'audit sont satisfaisants
  c. Les rapports d'essais (rapport d'essai de type) répondent aux exigences des normes en référence.

- ✓ Alors le bureau Intertek sera en mesure d'émettre la licence et de la faire parvenir à l'exportateur.

C.2 procédures de certification de produits sous licence:

C.2.1 l'exportateur fourni les documents suivants:

- ✓ Formulaire de demande de certificat (RFC) dument rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale ;
- ✓ Liste de colisage

C.2.2 Revue de la documentation fournie.

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis. S'ils sont satisfaisants qu'une inspection avant expédition n'est pas nécessaire, procédez avec l'étape C.2.5
- ✓ Si l'inspection avant l'expédition est applicable, le bureau Intertek préparera les instructions de l'inspection et nommera un inspecteur désigné procédez à l'étape C.2.3

C.2.3 l'inspection avant l'expédition :

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier d'inspection, et des instructions spéciales pour l'inspecteur si nécessaires.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons.
- ✓ A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : Les expéditions de produits sous licence doivent être inspectées au minimum un fois par an.

C.2.4 Test avant expédition

- ✓ Le bureau Intertek reçoit les échantillons prélevés par l'inspecteur.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité ou qualifié pour qu'ils y soient testés.

Remarque : Les tests avant expédition pour des produits sous licence sont réalisés seulement si nécessaire.

C.2.5 Délivrance (CDC) ou (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?

  Oui → émission CDC

  Non → émission RNC

GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

COUT DE L'EVALUATION DE CONFORMITE ET DU CERTIFICAT DE CONFORMITE

Les frais sont payables d'avance par l'exportateur ou le fabricant

FRAIS DE VERIFICATION	FRAIS D'ENREGISTREMENT ET DE LICENCE
Les **Frais de Vérification** applicables dépendent du Route, et sont sujets à un minimum et un maximum, détaillé ci-dessous: • **Route A** 0.53 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 300 Euros et à un maximum de 7000 Euros • **Route B** 0.45 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 300 Euros et à un maximum de 7000 Euros • **Route C** 0.35 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 300 Euros et à un maximum de 7000 Euros • **Frais des tests** Les frais des tests seront déterminés **au** cas par cas.	**Frais d'enregistrement** • Les frais d'Enregistrement s'élèvent à 375 Euros, incluant l'Enregistrement de 15 produits/ligne de produits • Chaque ligne supplémentaire sera facturée 20 Euros **Frais de Licence** • Les frais de Licence sont calculés au cas par cas. Merci de contacter votre Centre d'Enregistrement Intertek ou le Bureau de Certification le plus proche pour plus d'information. **Note**: Les produits seront regroupés en se basant sur le type et l'intention d'utilisation afin de déterminer les frais de l'enregistrement/ licence.

Note :

1. Les frais ci-dessus couvrent la vérification documentaire et l'inspection des produits.
2. Les frais ci-dessus ne couvrent pas les frais d'analyse des laboratoires, audit d'usine et l'inspection technique industriel
3. Les frais ci-dessus sont Hors Taxes

CONTACT US

BUREAU DU PROGRAMME DE GESTION
14eme étage, Bâtiment Millenium Plazza
Rue Sheikh Zayed
Dubaï, boite postale 26290, Émirats Arabes Unies
Tel : +971 4 317 8777
Fax : +971 4 331 6735
E-Mail : pm@intertek.com

BUREAU DE LIAISON
Résidence Malaïka
(en face du restaurant « le phare du large »)
Bâtiment B, 4eme étage gauche, porte 9 Batterie IV
LIBREVILLE, GABON
Tel : +241.01.44.68.18
Contact : Mme Vanessa ROUX
E-mail: info.libreville.gs@intertek.com

ANNEXES

Annexe A	Liste des Produits Règlementés
Annexe B	Liste des Produits Exemptés
Annexe C	Coordonnées des centres de services client
Annexe D	Coordonnées des RLC et CTE
Annexe E	Formulaire de Demande de Certificat de Conformité
Annexe F	Formulaire de Demande de Certificat de Produit, Enregistrement, Licence

Les annexes au-dessus sont aussi disponible sur le site *http://www.export2gabon.com/* et le site *http://www.intertek.com/government/certificate-of-conformity-for-exports-to-gabon/.*